

N° 6287²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2011-2012

PROJET DE LOI**relatif à la construction d'un Lycée technique agricole à Gilsdorf**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(20.3.2012)

La Commission se compose de: M. Fernand BODEN, Président; M. Lucien CLEMENT, Rapporteur; Mme Anne BRASSEUR, MM. Georges ENGEL, Fernand ETGEN, Mmes Marie-Josée FRANK, Josée LORSCHÉ, Lydia MUTSCH, MM. Roger NEGRI, Marcel OBERWEIS, Marc SPAUTZ et Serge URBANY, Membres.

*

I. ANTECEDENTS

Le 19 mai 2011, Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a déposé le projet de loi sous rubrique à la Chambre des Députés. Le texte était accompagné d'un exposé des motifs et d'un devis estimatif.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 11 octobre 2011.

Lors d'une réunion du 29 juin 2011, la Commission du Développement durable a désigné M. Lucien Clement comme Rapporteur du projet de loi.

En date du 29 février 2012, la Commission du Développement durable a examiné le projet de loi, ainsi que l'avis du Conseil d'Etat.

Au cours de sa réunion du 20 mars 2012, la Commission du Développement durable a adopté le présent rapport.

*

II. CONSIDERATIONS GENERALES**1. Historique de l'enseignement agricole**

Par arrêté royal grand-ducal du 29 septembre 1848, des cours de formation agricole furent créés à Diekirch et organisés au progymnase de cette ville. Les cours furent arrêtés lors de la création de l'école agricole autonome à Echternach par un vote du 20 février 1856 à la Chambre des Députés. Cette école a été fermée par décision de la Chambre des Députés du 16 mai 1868.

Par la loi du 28 février 1883 fut créé l'Institut de l'Etat à Ettelbruck avec une „station expérimentale de chimie agricole“. L'enseignement comprenait deux années de formation, précédées d'une classe préparatoire. Dès 1883, un internat a fait partie de l'école.

En 1927, la Chambre des Députés a donné son feu vert à la construction d'une nouvelle école agricole. Cette nouvelle école, située dans l'avenue Salentiny, fut inaugurée en 1932 avec 122 élèves répartis en 5 classes. Par la loi du 12 novembre 1971, fut créé l'Institut d'Enseignement Agricole avec une extension de l'enseignement sur 5 années.

Avec la création de l'enseignement secondaire technique par la loi du 21 mai 1979, l'enseignement agricole fut intégré dans l'ensemble des formations professionnelles avec la nouvelle dénomination „Lycée technique agricole“ (LTA).

De nouvelles voies de formation furent introduites, telles que la formation de mécanicien de machines agricoles en 1986, les formations horticoles en 1988, les formations „forêt-environnement“ en 1993 du régime professionnel et en 1999 du régime de la formation de technicien.

Pour l'année scolaire 2008/2009, l'effectif atteint 652 élèves (par rapport à 199 en 1981/1982), répartis sur 50 classes différentes et logés dans des infrastructures datant de la première construction auxquelles on a ajouté à partir de 1985 sept salles spéciales dans le bâtiment principal, deux ateliers et des installations provisoires pour l'enseignement horticole.

Outre les nouveaux pavillons, cinq salles de classe ont été aménagées dans l'internat de l'école. Dans l'annexe louée sur le site de la laiterie „Laduno“, le lycée dispose de quatre salles de classe, d'un atelier de fleuristerie, de deux ateliers métal et d'un garage de réparations. Néanmoins, le contrat de location a été résilié en février 2012. En effet, la durée du chantier pour la mise en état de la ferme Scholtes à Bettendorf en vue de locaux pour le LTA a engendré une première prolongation du bail jusque fin 2011 et encore deux mois supplémentaires jusque fin février 2012.

Depuis le 1er août 2001 le hall „Gamm Vert“ à Colmar-Berg a été pris en location pour l'enseignement pratique des formations horticoles paysagistes.

2. Les besoins en infrastructures

Actuellement 9 classes fonctionnent dans le cycle inférieur du LTA. Le cycle moyen et supérieur propose les sections suivantes:

- formation agricole
- formations horticoles (fleuriste, floriculteur, maraîcher, pépiniériste-paysagiste)
- formation forêt-environnement
- formations de mécanicien de machines et de matériels industriels et de la construction et de mécanicien de machines et de matériels agricoles
- d'autres formations sont prévues, notamment dans le domaine „sciences“.

Pour assurer le bon fonctionnement de ces formations, le programme de construction du nouveau bâtiment prévoit des salles de classe, des salles spéciales et des ateliers. En dehors de ces besoins, les infrastructures suivantes sont prévues: un restaurant scolaire, un internat, une salle et un terrain de sport, un quai d'autobus et un parking de 105 places pour le personnel du LTA.

Pour le détail de ces infrastructures, il est renvoyé à l'exposé des motifs.

3. Implantation et architecture

Le site d'implantation retenu pour la nouvelle construction du lycée technique agricole est situé à la périphérie de Diekirch et de Gilsdorf. D'une superficie d'environ 15 hectares, le terrain s'inscrit sur le territoire de la commune de Bettendorf, bien qu'une petite partie du parcellaire à l'extrémité ouest du site, chevauche sur le territoire de la commune de Diekirch.

Le terrain est bordé à l'ouest par la route nationale N14, menant de Diekirch vers Stegen et au sud par le chemin rural „um Knaeppchen“. Au nord, un versant boisé sépare le futur campus scolaire du complexe sportif existant, rue Joseph Merten à Diekirch, ainsi que du site scolaire regroupant le Lycée classique Diekirch, le Nordstadlycée et le Lycée technique hôtelier Alexis Heck. Le futur site d'implantation accueillera également un nouveau bâtiment pour les besoins des laboratoires ASTA et de la chambre d'agriculture.

Comme le terrain d'implantation est en forte pente, la conception du nouveau lycée technique agricole assurera l'intégration harmonieuse des constructions dans le terrain et le milieu environnant par un alignement des volumes en cascade. Le projet est scindé en deux parties par une galerie de distribution desservant, côté vallée, les ailes des salles de classe. Du côté haut, cette galerie est enterrée et sert ainsi de soutènement aux bâtiments des ateliers situés en partie supérieure. En contrebas se trouvent les bâtiments regroupant les fonctions administratives, les structures d'accueil, les salles de classe normales et les salles spéciales. La partie haute, accessible par le chemin rural existant „um Knaeppchen“, regroupe les ateliers ainsi qu'un grand hall de stockage et la centrale d'énergie. Les serres sont implantées le long du parvis d'entrée, à côté du bâtiment hébergeant les ateliers. Le bâtiment pour l'internat est situé légèrement à l'écart des bâtiments d'enseignement et donne sur la nouvelle rue de desserte.

Les espaces extérieurs qui entourent les bâtiments sont aménagés en cours de récréation, cours intérieures, ainsi que des surfaces pleins champs, exploitées par le lycée comme pépinière, arboretum, etc.

L'accès au site du nouveau lycée se fera à partir de la N14 au moyen d'un giratoire, qui n'est pas couvert par le projet de loi sous examen, à construire par l'Administration des ponts et chaussées. Une nouvelle liaison piétonnière sera aménagée entre les infrastructures scolaires et sportives existantes situées rue Joseph Merten à Diekirch (gare de bus, Lycée classique Diekirch, Nordstadlycée, Lycée technique hôtelier Alexis Heck, piscine, stade, etc.) et le nouveau campus du Lycée technique agricole.

En ce qui concerne le volet architectural, l'on peut constater que l'ensemble du lycée est composé de six bâtiments, auxquels s'ajoute celui de l'internat. La surface nette totale de tous les bâtiments réunis est de 21.655 m². Les bâtiments sont regroupés et reliés partiellement entre eux. Les différents volumes sont implantés soit parallèlement soit perpendiculairement aux courbes de niveaux topographiques, suivant les fonctions d'occupation et les besoins d'accès des différents bâtiments. La configuration du site et la déclivité du terrain ont mené à une organisation des bâtiments le long d'un axe principal est-ouest, parallèle aux courbes de niveaux, lequel sert de galerie centrale de distribution sur plusieurs niveaux.

A noter que les planificateurs du nouveau site scolaire se sont laissés guider par les exigences du développement durable, tant en ce qui concerne l'élaboration du concept architectural qu'en ce qui concerne l'élaboration du concept énergétique et des installations techniques, ainsi que lors du choix des matériaux employés pour la construction.

4. Volet financier

Selon les indications du devis estimatif, les coûts de construction et les coûts complémentaires liés à la construction du nouveau Lycée technique agricole s'élèvent à la somme de 100.000.000 euros.

Les frais d'exploitation sont estimés à 2.386.000 euros par an. S'y ajoutent des frais de personnel supplémentaire de 1.000.000 euros et des frais de fonctionnement de 1.150.000 euros.

*

III. L'AVIS DU CONSEIL D'ETAT

A côté de quelques remarques ponctuelles, le Conseil d'Etat constate „que le projet de construire un nouveau lycée technique à Gilsdorf n'est pas en phase avec le règlement grand-ducal du 6 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel „lycées“. Il résulte en effet du tableau intitulé „Figure 5 Lycées en voie de transformation“ du plan directeur sectoriel „lycées“ qu'il était prévu d'agrandir le LTA en vue de porter sa „capacité d'accueil optimisée“ à 800 élèves, „en délogeant l'internat, construction d'ateliers et d'infrastructures pour les travaux pratiques et horticulture“. Il en résulte encore que „la décision a été prise de continuer à faire fonctionner l'enseignement théorique dans les infrastructures actuelles. Les infrastructures pour les cours pratiques du LTA, ... seront construites sur un site unique au sein de la „Nordstad“ (site à Erpeldange).“ A défaut d'indications à ce sujet, le Conseil d'Etat est à se demander en outre si la procédure inscrite au point 3.3 intitulé „Les mesures accompagnatrices“ du plan directeur sectoriel „lycées“ a été suivie lors de l'élaboration du projet de loi sous examen.“

En outre, la Haute Corporation constate que l'intitulé du projet de loi reproduit dans le document parlementaire ne coïncide pas avec la terminologie employée à l'article 1er du projet, dans la mesure où l'intitulé se réfère au „Lycée technique Gilsdorf“ alors que le texte du projet de loi ainsi que le dossier y afférent se réfèrent au „Lycée technique agricole à Gilsdorf“. Dans ces circonstances, le Conseil d'Etat estime qu'il y a lieu de donner à l'intitulé la teneur suivante: „*Projet de loi relatif à la construction d'un Lycée technique agricole à Gilsdorf*“.

La Commission parlementaire marque son accord avec cette proposition du Conseil d'Etat.

*

IV. TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION

Compte tenu de ce qui précède, la Commission du Développement durable recommande à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi sous rubrique dans la teneur qui suit:

*

PROJET DE LOI**relatif à la construction d'un Lycée technique agricole à Gilsdorf**

Art. 1. Le Gouvernement est autorisé à procéder à la construction du Lycée technique agricole à Gilsdorf.

Art. 2. Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent pas dépasser le montant de 100.000.000 euros. Ces montants correspondent à la valeur 678,72 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1er avril 2010. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3. Les dépenses sont imputables sur les crédits du Fonds d'investissements publics scolaires.

Luxembourg, le 20 mars 2012

Le Rapporteur,
Lucien CLEMENT

Le Président,
Fernand BODEN